



propriétaires veut faire une demande de notaire et d'huissier

Par malou 45, le 27/09/2009 à 08:08

NOtre propriétaire est passé hier et nous a dit que si les loyers n'étaient pas payés avant le 30/31 de chaque moi, ils déposeraient un dossier chez un notaire et huissier et que c'est nous qui allons payé les frais.

Dans l'ordre des choses, je suis assistante maternelle, mon mari en arret de maladie depuis 6/7 mois (demi-salaire), les loyers sont payés une partie caf (apl) et nous l'autre partie donc tous les loyers sont payés certes vers le 10 mois mais sont payés. Nous n'avons toujours pas récupérés notre caution de l'autre maison. (Je me ats pour ça)

Ils nous harcelent au tel. Nous dit que ce n'est pas normal d'avoir des soucis qui durent depuis si longtemps comme si mon mari a fait exprés d'etre en arret.

La question : ont-ils le droit de déposer un dossier notaire-huissier et que les frais seront à notre charge ? (je précise : je suis handicapée)

Merci de votre réponse